

## **CR du Conseil du 07 juillet 2020**

Le Conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers, présidé pour l'ouverture par Monsieur le Maire Luc GIAMBERINI, s'est réuni en séance d'installation le mardi 07 juillet 2020 à 20H30.

Les points à l'ordre du jour ont tous été adoptés.

### **SEBVF – vente de parcelles pour le réservoir de Courcelles-Chaussy**

Le conseil municipal décide d'échanger des parcelles avec le SEBVF, pour pouvoir permettre à ce dernier de clôturer son réservoir.

### **Affaire foncière – vente d'une parcelle pour la station lavage**

Le conseil municipal décide de vendre deux parcelles de 124 m<sup>2</sup> à la SCI Flan, pour l'exploitation de la station lavage.

### **Ressources humaines – remplacement d'agents**

Monsieur le Maire est autorisé, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

### **Ressources humaines – Accroissement temporaire d'activité et accroissement saisonnier d'activité**

Monsieur le Maire est autorisé, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. et à un accroissement saisonnier d'activité.

### **Ressources humaines – création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire**

Le Conseil Municipal instaure une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les critères suivants :

- Critère n°1 : Agent présent à son poste, pendant plus d'un mois, durant le confinement, valorisé à 100 € par agent,
- Critère n°2 : agent disponible pour mise sous pli et 1ère distribution de masques, valorisé à 50 € par agent,
- Critère n°3 : agent disponible pour mise sous pli et 2ème distribution de masques, valorisé à 50 € par agent,
- Critère n°4 : agent exposé : entretien, ATSEM, espaces verts, valorisé à 100 € par agent,
- Critère n°5 : agent concerné par le dispositif de courses à domicile, valorisé à 100 € par agent.

### **Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs**

Une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Elle a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale

Aussi, le Conseil propose une liste de noms à M. le directeur régional des finances publiques, pour qu'il établisse la liste des commissaires siégeant à la CCID.

### **Marchés publics – Avenant 2 au marché de fourniture de gaz sur site**

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant 2 au marché de fourniture de gaz sur site, avec la société ANTARGAZ FINAGAZ, pour une prolongation de trois mois.

### **Finances – Budget Primitif 2020**

Le Conseil Municipal vote le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'arrête en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 2 898 123,72 €  
Section d'investissement : 1 663 421,19 €

En dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement : 2 898 123,72 €

Section d'investissement : 1 663 421,19 €

Soit un total général de 4 561 544,91 €